

Société HEMPEL Saint Crépin Ibouvillers

COMMISSION DE SUIVI DE SITE 30 janvier 2015



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable
et de l'Énergie

Ordre du jour

- ▶ Introduction
- ▶ Présentation de la Commission de Suivi de Site (CSS)
- ▶ Création du bureau et désignation d'un représentant pour chaque collège
- ▶ Approbation du règlement intérieur de la CSS
- ▶ Présentation du bilan par l'exploitant
- ▶ Présentation des actions de l'inspection des installations classées
- ▶ Exercice PPI du 18 novembre 2014
- ▶ Questions diverses



Commissions de suivi de site : les principes

- ▶ Section 1 bis « CSS » (*art R.125-8-1 à R.125-8-5*) :
 - Composition : 1 membre au moins dans chacun des 5 collèges :
 - administration (Préfet, DREAL, possibilité ARS),
 - collectivités,
 - riverains (ou associations),
 - exploitants (ou organismes professionnels représentants),
 - salariés (protégés au sens du code du travail) + personnes qualifiées
- ▶ Membres nommés pour 5 ans
- ▶ Missions : échanges et informations sur les actions menées, suivi de l'activité de l'installation, information du public. La CSS est informée des décisions individuelles, incidents ou accidents



Commissions de suivi de site : les principes

- ▶ Section 1 bis « CSS » (*art R.125-8-1 à R.125-8-5*) :
 - Fonctionnement :
 - Chaque collège bénéficie du même poids dans la prise de décision, prise en compte des votes des personnes qualifiées (à préciser dans le règlement)
 - Bureau = Président + 1 représentant par collège
 - Réunion 1 fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres du bureau
 - Actions de la CSS et thèmes des prochains débats mis à disposition par voie électronique
 - Réunion ouverte au public sur décision du bureau
 - Dissolution : par AP sur proposition du bureau et après avis du CODERST



CSS Hempel

- ▶ Créée par arrêté préfectoral du 10/11/2014
- ▶ Durée de mandat fixée à 5 ans
- ▶ Désignation du bureau
 - Collège administration :
 - Collège élus :
 - Collèges exploitant :
 - Collège riverains :
 - Collège salariés :
 - Désignation du président de la CSS



Présentation des actions de l'inspection des installations classées

Inspection du 20 novembre 2014

► Thèmes :

- levée des observations de l'inspection précédente,
- plan de gestion des solvants,
- installations électriques,
- consignes d'exploitation,
- permis de feu,
- gestion des situations d'urgence



► Conclusions:

- l'ensemble des observations faites au cours de l'inspection précédentes ont été levées.
- le plan de gestion des solvants conclut à des émissions atmosphériques **conformes** à l'arrêté d'autorisation (0,6 % de solvant émis pour 3 % autorisé).
- les installations électriques sont **conformes** aux dispositions de l'arrêté d'autorisation (contrôle APAVE et suivi réalisé et tracé).
- les consignes d'exploitation sont rédigées et apposées dans les différents ateliers ou à proximité des installations concernées et figurent dans le système de gestion de la sécurité (SGS).

■ Conclusions (suite et fin)

- **le permis de feu** est mis en place pour toute opération pouvant augmenter les risques (flammes, points chauds...).

Il rappelle notamment la nature des dangers, les mesures de prévention (plan de prévention) et les moyens de protection à mettre en œuvre.

- **Gestion des situations d'urgence**: fait partie du SGS

Chaque scénario d'accident majeur fait l'objet d'une analyse qui aboutit à la mise en sécurité du site :

- soit par déclenchement du POI (non maîtrise d'un incendie...)
- soit par l'application de procédures ou instructions particulières à chaque installation.

Le POI et les procédures ou instructions sont revues tous les ans.

Cette inspection a donné lieu à 5 observations (mise à jour de l'EDD et des plans, ressources en eau, emploi des bons termes...).

Exercice PPI du 18 novembre 2014

► Scénario:

- Simulation de l'incendie généralisé du hall de produits finis
- Chronologie :
 - 8h00 : déclenchement du POI
 - 8h45 : déclenchement du PPI + sirène
 - 9h45 : COD, PCO et CARE activé, évacuation du personnel
 - 12h00 : fin de l'exercice et retour d'expérience

► Résultats vu de la DREAL

L'exercice s'est globalement bien déroulé. Deux observations ont été faites :

- difficultés pour obtenir les volumes d'eau d'extinction et les capacités des rétentions,
- revoir les besoins en eau incendie (réunion avec le SDIS le 4 février 2015).





QUESTIONS DIVERSES

